

25<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 34      COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	2 fr. 75
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

La dictature de la commission d'enquête commence à devenir insupportable à ceux-là même qui l'avaient réclamée. En attendant elle remplit de joie les adversaires de la République et permet aux étrangers de croire que la France patage dans la pourriture.

La dictature de la suspicion a été dénoncée devant la Chambre aux applaudissements de ceux qui l'ont créée. Quel changement depuis quelques mois ! Il a suffi aux députés de voir ce qu'ils ont fait pour en avoir honte et dégoût. Et en approuvant les protestations de M. Flandin, ils acclamaient leur propre condamnation. Car ils sont responsables de ce qui arrive et s'il est vrai qu'ils ne voulaient pas cela, ils auraient dû d'abord ne pas le rendre inévitable. Des hommes politiques qui ne savent pas prévoir les conséquences de leurs actes sont indignes de leur mission et feraient mieux d'aller ramer des choux.

D'ailleurs la malfeasance de cet acte n'est pas relevée par la beauté des mobiles qui l'ont inspiré. Sous l'impulsion de chefs aveugles et incapables, les uns ont agi par passion antiminiérielle, croyant qu'ils auraient tout gagné en démolissant le cabinet Tardieu (on l'a vu depuis, ce qu'ils ont gagné ! Ah ! ils peuvent s'en vanter !) ; les autres ont été poussés par cette furie démagogique de gens qui croient se faire une réputation de vertu en faisant à leurs concurrents une réputation de vice — celle-ci pas plus méritée parfois que celle-là ! Et le plus grand nombre a suivi par crainte d'être soupçonnés de défendre « les coupables ».

Tel est le résumé de l'affaire. Elle n'est pas reluisante, comme on voit. A l'origine de cette histoire, il n'y a que sottise et lâcheté...

Ces vilains sentiments ne pouvaient pas produire de beaux résultats, et la commission d'enquête empoisonne le pays comme un rat crevé empantit l'atmosphère d'un appartement. Elle fournit chaque jour aux ennemis du régime de quoi alimenter abondamment leurs sales campagnes de calomnies contre la République. Ils ont cet avantage de pouvoir la dénigrer avec des armes fournies par les républicains. Et je pense que cela doit remplir d'aise l'âme candide de ce bon M. Daladier qui réclamait l'enquête pour l'honneur de la démocratie !... N'est-ce pas admirable ?...

Lui aussi d'ailleurs commence à douter que son œuvre soit bonne ! Il n'en paraît pas très fier et son journal a singulièrement baissé de ton. Il ne célèbre plus la vertu purificatrice de « fer rouge porté dans la plaie » ! Les hauts faits des enquêteurs ne semblent plus l'enthousiasmer. Lui-même s'est gardé de monter à la tribune pour appuyer le réquisitoire de Renaudal comme il l'avait fait en novembre dernier pour appuyer le citoyen Monnet !...

Quel dommage, vraiment, que sa clairvoyance et sa perspicacité ne s'exercent jamais que sur les choses du passé ! Et comme il faut regretter qu'il ne sache prévoir les événements que quand ils sont arrivés !...

Tout le monde aujourd'hui est capable de voir que ce moulin à boue de la commission d'enquête salit tout le Parlement, qu'il réussit à faire prendre pour le pire des régimes celui qui en est le moins mauvais et tous les députés pour des fripons ou des aspirants à cette dignité, alors que l'immense majorité est composée de braves et honnêtes gens !...

Si encore on en pouvait espérer quelques conséquences heureuses pour l'avenir ! Mais vraiment nous ne voyons pas qu'il en puisse sortir quelque chose de bon !

S'il y a des coupables, on avait les moyens de les atteindre par les procédures régulières de droit commun. Et cela ne valait pas de détraquer tout le système et de fournir à une propagande éminemment patriotique des raisons pour faire croire au monde jaloux et ravi que la France patage dans la pourriture.

Quant à des mesures légales préventives, quelle chimère ! Avant comme après la commission d'enquête, les filous s'arrangeront pour exercer

leur profitable industrie et ce n'est pas l'absence de dispositions pénales qui engagera les braves gens à cesser de l'être !

Notre confrère, le Temps, qui finit tout de même par trouver, lui aussi, que la commission d'enquête exagère, écrivait hier :

« Il faudrait pourtant en finir, une « bonne fois, avec cette question des « avocats-députés, comme d'ailleurs « avec celle des députés membres de « conseils d'administration qui lui est « connexe et procède du même état « d'esprit. Si un député est a priori « déclaré indigne comme exerçant « une profession, il est bien certain « qu'on n'aura bientôt plus, à la « Chambre comme d'ailleurs au Sénat, « que des parlementaires sans pro- « fession, c'est-à-dire fruits secs ou « aventuriers. Tout ce qu'on peut « demander à un avocat-député, c'est « d'exercer sa profession conformé- « ment aux règles de l'Ordre, de ne « pas confondre ses occupations lu- « cratives avec son mandat, de ne « pas faire servir son influence parle- « mentaire aux intérêts particuliers « de ses clients. Aller plus loin est « faire preuve de démagogie caracté- « risée contre laquelle nous nous « sommes toujours élevés avec tous « les républicains attachés aux tradi- « tions libérales du régime... »

Et c'est évident ! Ou bien, il n'y a plus que deux catégories de citoyens reconnus dignes d'être députés : les millionnaires et les « individus sans profession », vagabonds et indigents, ou bien il faudra continuer de les choisir parmi des hommes exerçant un métier. Et quel que soit ce métier, il appartient au parlementaire de ne pas le confondre avec son mandat et de ne pas mettre celui-ci au service de celui-là.

Le problème se posera donc toujours et toujours sous la même forme : c'est une question de probité et de conscience. Or, sa solution se trouve entre la main des électeurs et ne se trouve que là. Elle est simple : ils n'ont qu'à élire des honnêtes gens !

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ECRIT

## LES JOLIS PRÉNOMS !

Un conseiller municipal de Paris s'étonnait naguère que l'on ne puisse prénommer un enfant Helvét, et la question portée devant le Procureur de la République fut résolue par lui d'une façon fort élégante puisqu'il décida que si Helvét restait illégal, on pouvait du moins utiliser Hélette qui est un prénom moyen-âgeux quelque peu tombé en désuétude.

Et il semble que la question des prénoms soit à l'ordre du jour, puisqu'un procès est actuellement en cours, un administré s'étant vu refuser à Paris, par l'officier d'état civil, l'inscription au registre d'un quelconque nom biblique.

C'est qu'en matière de prénom, nous sommes soumis à une loi dont on peut dire en vérité qu'elle date quelque peu, puisqu'elle est de la période révolutionnaire, exactement du II Germinal an XI.

Le but de ce texte avait été de réprimer quelques abus — car on était déjà au seuil de l'Empire — qui s'étaient manifestés dans le choix des prénoms et il déclarait n'admettre désormais que ceux qui figurent dans le calendrier ou ceux de personnages historiques, mais anciens.

Plus libéraux, les Anglais admettent sans restriction le choix des parents, ce qui permet encore une plus grande variété.

Et ceci me semble plus conforme au but que veut atteindre l'usage de donner à chaque citoyen un ou plusieurs prénoms. Comment en effet différencier les uns des autres, tous les Durand et tous les Dupont de notre belle terre de France, si on les appelle tout simplement de leur nom ? C'est déjà difficile avec les prénoms ordinairement en usage, les Jean, les Paul ou les Pierre, et en multiplier le nombre, c'est multiplier la différenciation.

Les Anglais l'ont compris qui en arrivent à donner à leurs prénoms, une individualité plus grande par la liberté du choix.

Le danger, dirait-on, ce peut être le ridicule de certains choix. Evidemment, le ridicule est partout, mais il n'y a qu'à suivre le Boffin pour se rendre compte que ne manquent ni les Cochons, ni les Coeus et autres patronymes d'assise bon goût. Il y eut même un Cardinal, prétendant, qui fit transformer en Bonnechose, un nom à la fois plus précis et plus rabelaisien.

D'ailleurs, la loi de l'an XI, ne nous préserve pas de ce ridicule puisque sous

## Informations

### M. Doumergue et le roi d'Italie

Dans certains milieux officiels italiens, on déclare qu'à la satisfaction générale, la conclusion du récent accord naval entre la France et l'Italie trouvera son expression dans un échange de visites à Toulon et à Spezia, entre les flottes italienne et française. Certains fonctionnaires italiens semblent même croire que ces visites seront le prétexte d'une rencontre entre le roi d'Italie et le président Doumergue, soit à Rome, soit à Paris, et que selon la coutume, M. Mussolini et M. Briand profiteraient de cette occasion pour se rencontrer et discuter des questions très importantes qui intéressent au même titre l'Italie et la France.

### Chez les mineurs du Nord

La situation du mouvement chez les mineurs est stationnaire. Les dirigeants des houillères restent dans l'expectative, en attendant d'être saisis d'une demande de réunion mixte de la part des Syndicats réformistes. Ceux-ci ont envisagé la grève si, le 10 mars, ils n'avaient pas obtenu satisfaction. Diverses démarches ont été faites auprès des ministres des travaux publics et du travail.

### Monnaies de bronze et d'aluminium

Le Gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi par lequel il demande au Parlement de fixer le montant total des fabrications de monnaies de bronze et d'aluminium d'une valeur nominale de 2 francs, 1 franc et 0 fr. 50 à un maximum de 1.500 millions.

Ce projet autoriserait, en outre, l'émission, jusqu'à concurrence de 150.000 fr., des monnaies en bronze et nickel percées au centre d'un trou rond.

### L'accord naval

M. Benès, ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie, a adressé à M. Aristide Briand un message le félicitant de l'accord intervenu sur la limitation des armements navals, accord qui constitue à ses yeux un pas décisif dans la préparation de la prochaine conférence et dans la consolidation des relations pacifiques entre les nations.

En remerciement M. Benès, M. Aristide Briand s'est associé aux sentiments exprimés par le ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie.

### Accords franco-espagnols

Sur l'initiative du comte Ramanones, le gouvernement a décidé de reprendre au plus tôt les négociations commerciales avec la France, dont les délégués sont attendus à Madrid.

Une note de la direction générale des douanes rappelle que l'Espagne, en 1930, a importé de France 265 millions de pesetas ou de marchandises, contre une exportation de 471 millions, dont 282 millions pour les objets d'alimentation.

Ces chiffres indiquent une forte augmentation sur les années précédentes et montrent le grand intérêt qu'offre le marché français à la production espagnole.

### Les élections espagnoles

Les dates des prochaines élections ont été ainsi fixées par le Conseil des ministres.

Elections municipales : 12 avril. Un mois plus tard, élections provinciales ; élections générales en juin.

Le Parlement sera convoqué pour le 5 juillet.

Les débats parlementaires ne commenceront qu'en octobre, le gouvernement se réservant la période d'été pour préparer les questions à discuter.

### La culpabilité de la guerre

La Commission d'enquête du Reichstag pour les questions relatives à la culpabilité de la guerre, a décidé de publier incessamment les documents concernant les possibilités de conclure la paix qui se présentèrent durant la Grande Guerre, pour autant que leur caractère confidentiel le permette.

Les travaux de la Commission seront poursuivis après les vacances de Pâques. On compte qu'ils pourront bientôt être menés à leur fin.

son égide, on peut, sans que les pouvoirs publics y trouvent empêchement, s'appeler Nicodème, Epaminondas, Doctrope ou Babylas, sans parler de Carotte, de Navet ou de Crocodile qui sont bel et bien dans le calendrier républicain.

D'ailleurs, le sens du ridicule n'est pas accessible à tout le monde et ne voit-on pas, comme s'ils voulaient faire pièce aux officiers de l'Etat civil ou simplement affirmer que la vie doit commencer par une rigolade, des gens bien intentionnés qui s'appellent Bon ou Bonneau, affubler leur progéniture du prénom de Jean et d'autres qui portent haut le patronyme d'Hisson, le faire précéder du prénom Paul ?

Ce qui prouve que tous les goûts sont dans la nature et dès lors, pourquoi sous un régime de liberté, cette restriction qui choisit des parents ?

Jean COULANGES.

### En Allemagne

A l'issue d'une assemblée raciste, tenue à Bad-Reichenhall de violentes bagarres politiques se sont produites entre racistes, communistes et socialistes. Trente personnes ont été blessées. Treize d'entre elles ont dû être transportées à l'hôpital.

### En Roumanie

D'après le recensement de population qui a été effectué ces derniers mois, le chiffre de la population actuelle s'élève à 17.820.000 habitants. Il marque une augmentation notable de la population roumaine, compte tenu des accroissements territoriaux de la Roumanie à la suite de la guerre.

### Arrestations, exécutions en Russie

On mande de Varsovie qu'à la suite de la découverte d'une conjuration militaire en Ukraine, les Soviétiques ont arrêté 50 officiers et 18 soldats. Douze officiers ont été condamnés à mort et exécutés sur-le-champ.

Au cours de ces derniers quinze jours on n'aurait pas arrêté, à Odessa et dans les environs, moins de 700 personnes suspectes de menées contre-révolutionnaires.

On déclare, d'autre part, que le premier régiment de la garnison d'Odessa se serait mutiné. Les autres régiments de la garnison s'étant révélés peu sûrs, le gouvernement de Moscou envoya rapidement sur les lieux une Commission spéciale qui réussit à apaiser l'effervescence.

### EN PEU DE MOTS...

— Le beau-frère de l'ex-Kaiser, Zuhkoff, est devenu garçon de café dans la capitale du grand duché de Luxembourg. Il a refusé une maison et une pension de l'ex-Kaiser.

— Un incendie formidable a éclaté dans un entrepôt des docks de Londres. Plus de 1.000 pompiers ont lutté pendant 5 heures pour enrayer le sinistre.

— La grève qui avait eu lieu dans les chantiers de l'Exposition coloniale, à Paris, est terminée. Sur 1.800, 1.600 sont rentrés.

— Contrairement à ce qui a été annoncé, la nouvelle annonçant que l'état de santé de M. Poincaré inspirait de l'inquiétude, est erronée.

— Une nouvelle junte de gouvernement, présidée par le colonel Jimenez, a été formée au Pérou.

## NOS ÉCHOS

### La ville introuvable.

La conférence générale du désarmement, prévue pour 1932, se tiendra-t-elle à Genève ?

La délégation britannique à la Société des Nations s'est opposée à cette désignation. Elle assure que la ville de Genève ne s'est pas adaptée à son rôle de capitale de la S. D. N. : pas d'hôtels nouveaux depuis dix ans ; rien de moderne, rien d'élargi ; la cité de Calvin doit être éliminée !

La suite de cette démarche des britanniques, on s'est mis à la recherche de la ville rêvée, avant qu'on ait demandé à la municipalité genevoise de dire ce qu'elle pourrait faire au cas où elle serait tout de même désignée...

Lausanne a offert ses hôtels ; Vienne, Barcelone postulent avec force arguments ; Biarritz, au besoin, renverrait ses baïgneurs ; Lugano, Madrid sont prêts à tous les efforts.

La ville de Cannes, dernière en date, vient de poser sa candidature. D'accord avec son conseil municipal, le maire, M. Vil, vient d'adresser à sir Eric Drummond, secrétaire général de la Société des Nations, une lettre dans laquelle il expose tous les avantages que présenterait sa ville pour la conférence du désarmement.

Genève, Lausanne, Vienne, Barcelone, Biarritz, Lugano, Madrid, Cannes ? Qui l'emportera ? Huit villes se disputent l'honneur de voir naître la conférence du désarmement.

### Le palais magnifique.

Gandhi vient de rompre ses négociations avec lord Irwin, vice-roi des Indes.

Le mahatma a eu l'étréme du magnifique palais que le gouvernement britannique a fait construire à New-Delhi, la nouvelle capitale de l'Inde, installée sur l'emplacement de l'ancienne ville principale des rois Mogols. Le palais est rouge et blanc, bordé d'une gracieuse colonnade et couronné par une immense coupole dorée rappelant le dôme du Panthéon romain.

Le palais a coûté un million deux cent cinquante mille livres sterling. Il contient deux cent cinquante salles et un hall immense, le « Durbar Hall ».

Vingt mille ouvriers ont participé aux travaux.

Et dire qu'il faudra quitter tout cela un jour, a dit le mahatma au vice-roi.

### A PROPOS D'UN ALBUM...

## LES CASTELS DU QUERCY...

A plusieurs reprises et dans divers journaux, on a parlé de l'album récemment publié chez l'éditeur Masson et C<sup>e</sup> de Paris par M. Joseph Gauthier. Ce recueil fait partie de la collection *Manoirs et Gentilhommières de France*. Il s'applique au Quercy et au Périgord. Il mérite l'attention des bibliophiles et des artistes, non par le luxe de sa présentation, mais par son avenant simplicité et son ingénieux arrangement, surtout par un soin généralement irréprochable dans la reproduction d'images photographiques bien composées et mises au point avec finesse. Chacune de ces épreuves ou presque vaut qu'on la loue...

En est-il de même de l'application mise par l'auteur à se documenter ? Je ne le pense pas, tout au moins en ce qui regarde le Quercy. Dans sa préface, M. Joseph Gauthier s'explique sur son dessein dont le titre de l'album nous avait d'ailleurs prévenus. Il ne s'agit pas de montrer les grands châteaux, mais leurs nombreuses réductions édifiées sur les mêmes principes, avec des dimensions moindres. Entre les deux catégories d'édifices, la démarcation s'avère malaisée à établir. Quelle règle adopter pour classer telle ou telle maison forte, telle ou telle maison de plaisance, d'un côté ou de l'autre ? Si je recours au dictionnaire, ce fallacieux soutien de mon ignorance me laisse encore dans l'embarras. Il dit bien que pour se désigner au rang de manoir, une habitation de propriétaire de fief ne doit point comporter de donjon. Il ajoute : pas de fortification non plus, mais parfois pourtant des remparts et des fossés. Alors, je ne comprends plus...

M. Joseph Gauthier me semble avoir éprouvé le même embarras quand il a refusé à Mercuès, à Grézels, à Lacapelle-Marival ce titre de château que je leur attribuerais pour ma part avec plaisir. Il est vrai qu'on accorde aisément, dans notre province et, je pense, dans beaucoup d'autres, cette appellation ambitieuse à tous les logis qui sortent du commun.

Notre auteur déclare au surplus que « si le Quercy a moins de manoirs et de gentilhommières que le Périgord, ceux qu'il possède ont un grand caractère. Il a beaucoup de petites demeures pittoresques qui ne sont « plus des manoirs, mais de toutes « petites et simples gentilhommières... »

Certes, la terre périgourdine se prétend à bon droit, riche entre toutes à la ronde, en ascensions de murailles et en jaillissements de tours. Comme la Loire ses côtes, la Dordogne couronne ses falaises d'un perpétuel feu d'artifice de pierres somptueusement assemblées par l'homme et magnifiquement colorées par le soleil. Il suffit à qui que ce soit de parcourir une fois le Périgord pour ratifier le dicton suivant lequel le Diable ayant semé les châteaux sur la France, secoua sur le Périgord le fond encore lourd de son sac. Le Quercy tout voisin recut, à coup sûr, les éclaboussures de cette ultime distribution.

Sans prétendre éclipser son voisin, ni même rivaliser complètement avec lui, notre pays peut, sans outrecuidance, se considérer comme bien fourni. Est-il beaucoup de communes lotoises, sur le Causse et dans « la Rivière », qui ne possède, humble ou altière, intacte ou mutilée, sa vieille maison seigneuriale devenue un objet d'orgueil pour les villageois d'alentour ? De cette richesse, M. Joseph Gauthier se montre mal informé. Il a dû passer chez nous à trop vive allure et sans guide suffisant. Alors qu'il donne des manoirs et des gentilhommières périgourdines une énumération de

plusieurs pages et qu'il leur consacre une longue suite d'illustrations, il borne, pour le Quercy, ses citations à une trentaine et ses gravures à huit. Et encore ces images ne sont-elles point aussi judicieusement choisies qu'habilement exécutées...

Larroque-Toirac et la Grézette sont, j'en conviens, de curieux castels ; mais pourquoi fournir de chacun d'eux plusieurs aspects alors que nombre de leurs voisins, aussi intéressants, ne sont pas même signalés ? Pourquoi citer Conduché et Sauliac et oublier, dans l'intervalle qui les sépare, Cabretrès bien supérieur par son élégance et par la hardiesse de sa position ? Pourquoi, au sortir de la Grézette, n'avoir point poussé jusqu'à Langle, à La Roque et à Caix ; en quittant Mercuès n'avoir pas atteint Calamane ? En descendant vers Grézels, pourquoi avoir négligé le trio de ravissantes demeures du xv<sup>e</sup> siècle dont se parent les Juntes, Anglars et Cousseran ? Pourquoi avoir omis de connaître tous les castels épars entre Montcléra en Cazalès et Ferrières le presque gascon ?

Bien d'autres questions, — j'ai failli dire : d'autres reproches, — pourraient être adressées à M. Joseph Gauthier. Ce voyageur timoré borne ses investigations aux campagnes traversées de chemins plats et environnées de côtesaux modérés. Le fameux : *Quo non ascendam* ? ne lui sert pas de maxime. Il redoute d'atteindre, par les rampes des Causse, le Quercy aux larges horizons. C'est grand dommage !

Une vue de Vaillac et des citations de Lacapelle-Marival et de Loubresac ne sauraient nous suffire. Nous n'avons pas là-haut seulement les châteaux illustres d'Assier, de Montal et de Castelnaud, mais autour d'eux une prodigieuse quantité de repaires et de castels toujours debout pour la joie des yeux. Citons au hasard, sur ce beau terroir, Blanat, Mirandol, Floirac, Belcastel aux rives de la Tourmente et de la Dordogne quercynoise ; plus haut, Montvalent, Canferon, Salgues, Mordessan, Alvigac, Padirac, Thégra, Presque et encore Autoire et Caronnac fiers de leurs vieux logis à tourelles. Mêmes rencontres partout : dans la Bourriane comme dans la Braunhie, à travers le Limargue comme sur le Causse, autour de Souillac et de Martel aussi bien qu'autour de Figeac et de Cajarc, aux bords de la Cère, du Césa, du Vert, du Vers et du Célé.

M. Joseph Gauthier se contenta de traverser le pays lotois. Il eût fallu qu'il y séjourât et s'y promenât à petites journées... Chacun rentre libre, je l'admets fort bien, de voyager suivant ses goûts et de constituer à sa guise sa documentation. Mais il reste permis à des Quercylois de déplorer que le Quercy occupe, au regard de l'opulent Périgord, une aussi pauvre place dans cet album des *Manoirs et Gentilhommières de France*, qui prétend donner une idée d'ensemble de l'architecture seigneuriale de notre région ? C'est uniquement à cet égard que je prends à mon tour la liberté, non pas d'élever une vaine protestation, mais de formuler des réserves. Il ne faudrait pas que l'on imaginât notre département pourvu seulement de beaux sites naturels. Sévères ou gracieux, grandioses ou idylliques, nos paysages entourent des lacs de leurs rivières, environnent des méandres de leurs rivières, des monuments dignes de leur cadre, par leur noblesse autant que par leur variété...

Eug. GRANGÉ, Délégué départemental du Touring-Club de France.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

# Chronique du Lot

## Les loteries étrangères et les jeux de hasard !

Le ministre de l'intérieur vient de communiquer à ses services, la note suivante que les intéressés feront bien de lire et de méditer.

« A maintes reprises, le ministère de l'intérieur a signalé que les loteries étrangères ne peuvent être autorisées en France, et que la loi du 21 mai 1836 punit ceux qui, par des avis, annonces, affiches ou par tout autre moyen de publicité, font connaître l'existence de loteries non autorisées ou facilitent l'émission des billets.

« De nombreuses personnes ayant récemment reçu des prospectus, billets ou bulletins de souscription de diverses loteries étrangères et quelques journaux ayant publié des annonces d'émissions non autorisées en France, le ministre croit devoir rappeler ses avis antérieurs et faire connaître de nouveau, que tout concours doit être refusé aux promoteurs de placement en France de ces billets, sous peine, pour eux qui auraient contrevenu aux dispositions ci-dessus reproduites, de s'exposer à des poursuites pouvant entraîner à leur égard, non seulement des amendes élevées, mais aussi un emprisonnement de quinze jours à trois mois, par application de l'article 411 du code pénal. »

Ce n'est pas la première fois que pareil avis a été donné aux amateurs de loteries étrangères.

Avant 1914, d'anciens furent victimes de leur... imprudence.

Avis, donc, à ceux qui ne veulent pas obéir aux instructions officielles concernant l'interdiction des loteries étrangères en France.

Mais, il y a, également, une autre... attraction qui, dans certaines régions a fait fureur.

Des étrangers avaient installé dans divers établissements des villes des « appareils automatiques à sous ».

Il y en avait, ces jours derniers, à Brive.

Ils sont, certainement, très intéressants, et ils groupent de nombreux amateurs.

Le fonctionnement de ces appareils est organisé de telle façon que les chances de gains des joueurs sont à peu près dérisoires ; mais l'entraînement leur fait dépenser des sommes parfois considérables dont les propriétaires d'appareils sont les premiers bénéficiaires, sans compter les profits assez souvent excessifs réalisés par les dépositaires d'appareils.

Il y a eu beaucoup de victimes : elles ont été, même, si nombreuses, que des récriminations ont été formulées par les... perdants ! C'est naturel ! Mais pourquoi jouaient-ils ?

Aussi bien, leurs récriminations ont été entendues, et les « appareils automatiques à sous » sont, à l'heure actuelle, interdits.

Que d'autres jeux, également, devraient être interdits !

L. B.

**Votes de nos députés**

Sur le renvoi à la Commission des articles 55, 56 et 57 relatifs aux pensions, mais repoussé par le Gouvernement, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. de Monzie.

Contre : MM. Delport et Malvy.

La Chambre, a adopté par 286 voix contre 280.

**Conseil d'Etat**

Le Conseil d'Etat a rejeté la requête de MM. Labrousse et consorts, contre les élections municipales de la commune de Lacamadour (Lot).

**Enseignement Secondaire**

M. Bugat, professeur de philosophie au Collège de garçons de Figeac, est chargé du cours de latin au Collège de jeunes filles de Figeac.

**Expert-arbitre**

Notre compatriote M. Amoureux, ancien sous-préfet, conseiller d'arrondissement du canton de Livernon, est nommé expert-arbitre au contentieux du Tribunal de commerce de la Seine.

**Nos compatriotes à Paris**

La « Grappe du Quercy » (originaire de l'arrondissement de Gourdon) donnera sa matinée dansante, suivie de concert, le dimanche 15 mars, à 14 heures, dans sa salle au Palais des Fêtes, 199, rue St-Martin.

Tous les Lotais y sont invités.

Le Président, F. VIALLE.

**Honorariat**

M. Cayssac, demeurant à Figeac, est nommé capitaine de réserve honoraire.

M. Landes, demeurant à Souillac, est nommé lieutenant de réserve honoraire.

**Médaille militaire**

Sont inscrits au tableau du concours pour la médaille militaire (année 1931), les militaires suivants de recrutement de Cahors :

Beulaguet, Bex, Beyne, Bonifoncie, Bonhomme, Borie, Bourgade, Bouyssi, Laviale, Lescailly, Lours, Melou, Meuvrol, Mercadier, Mole, Nadal, Rigol, Ronqué, Treil, Vigné.

**Postes**

M. Fouilhac est nommé facteur auxiliaire piéton à Catus.

## LA FOIRE DE CAHORS

La Foire-Exposition départementale de 1931 se tiendra à Cahors

MM. les Présidents des principaux groupements de Cahors se sont réunis le mardi, 3 mars, à la Maison de l'Agriculture, et ont décidé l'organisation de la Foire-Exposition Départementale dont le siège sera cette année à Cahors.

Messieurs les commerçants, se rappelant encore l'importance de la dernière manifestation de ce genre qui a eu lieu en 1928, noteront avec plaisir cette décision et prendront, dès maintenant, toutes leurs dispositions pour y participer.

Cette Foire-Exposition se tiendra du mercredi 9 au dimanche 13 septembre 1931.

Tous renseignements seront donnés par la Direction des Services Agricoles, Maison de l'Agriculture à Cahors.

## L'Heure d'Eté

Au cours du conseil des ministres, qui a eu lieu lundi, la Société des travaux publics a fait signer un décret modifiant l'heure légale.

Aux termes de ce décret, l'heure légale sera avancée de 60 minutes dans la nuit du 18 au 19 avril, à 23 heures, et rétablie dans la nuit du 3 au 4 octobre, à 24 heures.

**Chez les planteurs de tabac**

L'Administration des tabacs a refusé d'accorder la prime de classement, d'un montant de 60 fr. aux 100 kilos.

L'Administration a motivé ce refus en se basant sur le classement trop large des experts-planteurs qui désignent pour la première catégorie une trop forte quantité de manques.

Cette prime de classement, si elle avait été accordée, se serait élevée à 700.000 francs.

La Fédération des planteurs du Lot s'est réunie lundi, sous la présidence de M. Delport pour examiner le refus de l'Administration d'accorder la prime de classement.

Toutefois, ce refus n'est, peut-être pas, définitif. Nous apprenons que MM. Delport, Malvy, de Monzie font de actives démarches auprès du ministre et de l'Administration.

**Caisse locales Assurances mutuelles Agricoles, Accidents et Incendie**

Les membres de Caisse locale d'Assurances contre les Accidents agricoles et ceux de la Caisse locale d'Assurances Mutuelles contre l'Incendie sont invités à assister aux assemblées générales de ces deux Caisse qui auront lieu le samedi 14 mars, à 11 h., à la Maison de l'Agriculture à Cahors.

**Ordre du jour :** 1° Compte rendu des exercices 1930 ; 2° Renouvellement des bureaux ; 3° Paiement des primes d'assurances 1931 ; 4° Communications diverses.

**Création d'un brevet professionnel**

Un décret paru au « Journal Officiel » annonce qu'il pourra être institué dans chaque département, sur la proposition du Comité départemental de l'enseignement technique, un brevet professionnel destiné à sanctionner les capacités pratiques et théoriques de l'ouvrier ou de l'employé.

**PALAIS des FÊTES**

MERCREDI 11, JEUDI 12, SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 MARS

UN FILM CHANTANT ET PARLANT

MARIUS A PARIS

UN FILM MUET

Un Amant sous la Terre

A L'OCCASION DE LA MI-CAREME

GRAND BAL

JEUDI 12 MARS (en soirée)

**Suicide**

Le Parquet a été informé qu'une dame, veuve Georgie, âgée de 60 ans, s'était suicidée, à la Clède, près de Gourdon.

La pauvre femme, qui, paraît-il, ne jouissait pas de ses facultés mentales depuis la mort de son mari, s'était rendu à la Clède. Elle s'étendit sur un tas de paille et avec un couteau de table, elle se trancha la gorge.

C'est sa fille qui trouva le corps de la malheureuse femme.

**Vandalisme**

On signale que deux actes de vandalisme ont été commis à Léobard. Un rucher qui était installé dans un énorme châtaignier appartenant à M. Palot a été brûlé.

Les abeilles ont été détruites, mais le miel a été volé.

D'autres malfaiteurs ont pénétré chez M. Aussel, ont bu du vin et ont laissé ouvert le robinet de la barrique. Le vin s'est répandu sur le sol.

Plainte a été portée.

**La crue du Lot**

Il a été annoncé lundi soir qu'une crue du Lot de 3 mètres 50 aurait lieu mardi matin, à 10 heures, à Cahors.

Mais la crue ne sera pas plus forte ; le Lot était étale à Entraygues, lundi, à 14 heures.

## Un livre de M. A. de Monzie

Grandeur et Servitude Judiciaires (1)

Le prestige du patronage sous lequel s'insurgeait la collection *Grandeur et Servitude* commande une discipline exceptionnelle.

C'est dans cet esprit que, suivant la hiérarchie des pouvoirs et le privilège des compétences, le premier ouvrage de la série, consacré à la Grandeur et à la Servitude judiciaires, paraît sous la plume d'un grand écrivain qui dispose, par surcroît de la triple expérience du Pouvoir, du Parlement et du Palais.

Voici donc l'analyse de la « Fonction Judiciaire » dans l'Etat moderne, sous le double aspect de la sujétion et de l'autorité.

Servitude de la Toge : c'est-à-dire l'influence de l'hierarchie et du prétoire, de la mission d'exécutif et du pouvoir de décision, qui fixent dans une sorte de hiérarchie spécifique les délégués du Grand Juge :

Puis, de l'esprit à la pratique, servitude professionnelle : les magistrats sont des hommes groupés en compagnie voués à progresser suivant une méthode dont l'actuel secret est dans une singulière et inattendue décentralisation.

Ainsi, paradoxalement dominé par sa fonction, le juge subit encore d'occasionnelles entraves : l'intervention de l'expert et de la politique modifie la « règle du jeu ».

Et pourtant ces procédures, accomodées suivant la mesquinerie des hommes, conduisent à un Ministère de Grandeur.

Grandeur que renouvelle l'inter-nationalisation progressive des relations humaines, donc des litiges, donc de l'œuvre judiciaire :

Mais en dernière analyse, grandeur toute simple, image de perfection morale et sociale faite de la juxtaposition d'exemples incomplets dont la totalisation reconstruit le véritable Juge.

(1) — Aux « Editions Kra » 20, rue Henri Regnault, Paris XIV<sup>e</sup>. — Un volume 15 francs.

## Voyage aux trois volcans

La Société Universitaire de Géographie convie les Amis de l'Université à son voyage annuel de Pâques, qui a pour but, en 1931, la visite des 3 volcans : Pouzzoles, Vésuve, Etna. Demander le programme à M. Roy, professeur au Collège de Gaillac (Tarn).

**Assurances mutuelles agricoles**

Les membres de la Caisse locale d'assurances contre les accidents agricoles et ceux de la caisse locale d'assurances mutuelles contre l'incendie sont invités à assister aux réunions générales de ces caisses qui auront lieu le samedi 14 mars, jour de foire, à 11 h., à la Maison de l'Agriculture, à Cahors.

**P. O.**

M. Brisseau, chef de canton à Saint-Géry, est nommé à Borredon (Tarn-et-Garonne).

M. Baillaguet est nommé à Saint-Géry et Mme Baillaguet est chargée de la gerance de la maisonnette.

**Marché du travail**

La situation du marché du travail dans le Lot, pendant la semaine du 23 au 28 février 1931, a été la suivante :

Nombre de placements locaux à demeure : 7 hommes, 3 femmes.

Interlocaux : 17 hommes, 2 femmes. En extra : 2 hommes.

Demandes d'emploi non satisfaites : 1 homme, 1 femme.

Offres d'emploi non satisfaites : 2 hommes, 1 femme.

**L'« Officiel »** publie les renseignements suivants :

« Une usine d'appareillage électrique de la région de Cahors a réduit à 7 heures la durée de travail journalier.

« D'autre part, une bonneterie fait chômer son personnel deux jours par semaine. »

**La truffe**

Au marché de samedi, 7 mars, à Martel, il y eut un apport peu important de truffes, 50 à 60 kilos, qui ont été vendus de 38 à 45 francs le kilo.

**Le temps**

Et c'est toujours la pluie qui tombe sur notre région.

Dimanche matin, on crut, au réveil, que le soleil était, enfin, revenu !

Jusqu'à midi, il brilla. Mais, dans la journée, et durant la soirée, la pluie ne cessa pas d'arroser les rues déjà trop boueuses !

Par suite de ces pluies, on craint une nouvelle et forte crue du Lot.

Dans la matinée de dimanche, le Lot avait augmenté de 60 centimètres.

**Vol**

Un propriétaire de Bilhac (Corrèze), venu à la foire de Vayrac, a été victime d'un vol, sur le marché.

Son portefeuille, contenant une somme de 5.000 francs lui a été enlevé. Plainte a été portée.

**Contraventions**

Rodriguez, journalier à Pradines, est occupé aux travaux d'entretien des routes.

Comme il est d'origine portugaise, les gendarmes lui demandèrent sa carte d'identité d'étranger.

Rodriguez déclara qu'il l'avait laissée chez lui, pour ne pas la « détériorer ».

Procès-verbal a été dressé.

## CAHORS

### Conférence DUHAMEL

Nous publierons dans un prochain numéro le compte rendu de la Conférence que Georges Duhamel a donnée lundi soir au Théâtre de Cahors devant une salle absolument comble, qui a fait au grand écrivain le plus chaleureux accueil et le plus grand succès.

### Hyménée

Nous avons appris avec plaisir, le prochain mariage de M. Jean Pradadaud, fils de notre sympathique compatriote M. Pradadaud, Inspecteur des P. T. T. à Tunis, avec Mlle Donadieu, fille de M. Donadieu, entrepreneur des tabacs à Tunis.

Aux futurs époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

### Médaille d'honneur communale

En vue de la prochaine promotion des demandes de Médaille d'Honneur communale, instituée par décret du 20 août 1921, devront parvenir à la Préfecture par l'intermédiaire des Maires de l'arrondissement de Cahors et des Sous-Préfetures, pour les deux arrondissements, avant le 20 mars courant, au plus tard. Passé ce délai, elles ne seront susceptibles d'aucune suite.

La Médaille d'Honneur communale est destinée à récompenser les employés ou anciens employés communaux qui ont trente ans de services consécutifs.

### Obsèques

Lundi matin, à 9 heures, ont été célébrées les obsèques de Mme veuve Adrien Basset, née Planacassagne, décédée, en son domicile, 3, avenue de la Gare, à l'âge de 81 ans.

Une nombreuse assistance a suivi le convoi funèbre de Mme Basset et a témoigné de vives sympathies à la famille à laquelle nous adressons nos sincères condoléances.

### Nécrologie

Ces jours derniers ont lieu les obsèques de M. François Chazarens, décédé à l'âge de 59 ans, après quelques jours de maladie.

M. Chazarens était fort connu dans notre ville où il exerçait le métier de cordonnier.

Il était très estimé. A ses obsèques assistait une foule nombreuse.

Nous prions la famille de vouloir agréer l'expression de nos bien vives sympathies.

### Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Jean Marqués, décédé dans sa propriété de Malte-Pradines, par Cahors.

M. Marqués, ancien officier, se retirait, dès qu'il prit sa retraite, dans sa propriété. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

C'était un excellent homme, d'une bienveillance et d'une amabilité parfaites. Il était très connu à Cahors où, comme à Pradines, il ne comptait que des amis, des sympathies.

M. Marqués était le père de notre distingué confrère, Mme Marcelle Cappy, à laquelle nous adressons ainsi qu'à Mlle Jeanne Marqués, à Mme et M. Jean Rivière, à Mmes et M. J. Stattehein, nos bien sincères condoléances.

### Frappé de congestion

Nous avons relaté que vendredi soir, M. l'abbé Debon, demeurant place Saint-Laurent, était tombé frappé de congestion sur le quai de Ségur, alors qu'il se promenait.

M. l'abbé Debon est décédé dimanche matin.

### Un film éblouissant

comme vous n'en avez jamais vu révélation de pays inconnus, c'est

CHANT HINDOU

qui passe

A L'EDEN-CINEMA

du JEUDI 12 au DIMANCHE 15

### Où est passé le charbon ?

La Société de construction, d'entretien des routes, dont le siège est à Toulouse, avait mis en dépôt dans un garage, rue Brive, à Cahors 6.100 kilos de charbon.

Il y a quelques jours, M. Vergnaud, mécanicien de la Société, demeurant à Cabessut, reçut l'ordre d'enlever les 6.100 kilos de charbon.

Il se rendit au dépôt et chargea un camion : mais il n'enleva que 4.120 kilos. Il manquait 1.980 kilos.

Il avisa la direction de la Société qui aussitôt porta plainte. Où sont passés les 1.980 kilos ?

Une enquête qui est ouverte l'établira certainement.

**Tombé dans l'escalier**

Dans l'escalier du garage de M. Artigal, un ouvrier de garage, M. Estival s'est blessé. Il tomba sur une pointe de caisse d'emballage qui s'enfonça dans les chairs d'une cuisse.

La blessure n'est pas grave. Plusieurs jours de repos seront nécessaires.

**Tombé de camion-auto**

Deux ouvriers occupés au service des transports de la ligne électrique Cahors-Latronquière, sont tombés d'un camion. Ils ont reçu des contusions.

Ce sont MM. Sillière et Combarieu qui devront observer un repos pendant plusieurs jours.

« Si votre cœur vous inquiète, si vous sentez vos nerfs malades mettez-vous vite au café Sanka, sans caféine. »

### Audition-Concert

Dimanche, 15 mars, à 2 heures, aura lieu au Théâtre municipal de Cahors, une Audition-Concert des Elèves de M. et Mme Bourjade, 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire de Toulouse, avec le concours de M. E. Kopecki, violoniste, prix d'honneur du Conservatoire de Toulouse, de M. Gustave Barreau et de l'« Orchestre Symphonique ».

Les amateurs de bonne musique ne manqueront pas de se rendre à cette audition-concert dont le succès est déjà assuré.

### Bal d'enfants

Nous rappelons que c'est jeudi, 12 mars, qu'aura lieu dans les salons de la Préfecture, mis gracieusement par M. le Préfet à la disposition du Comité, le bal d'enfants organisé au profit de la caisse des écoles.

La population écolière de notre ville, des plus petits aux plus grands, fêtera joyeusement la mi-carême, et, ce faisant, contribuera généreusement au soulagement de l'enfance déshéritée.

Un joyeux cotillon-surprise, avec de gracieux accessoires, terminera la fête pour les tout-petits. Le travesti reste facultatif.

L'entrée est gratuite pour les enfants de 10 ans et au-dessous.

### Blessé à la main

En nettoyant une machine, M. Carbride, employé au Dépôt du P.-O., s'est fait une profonde coupure à la main gauche.

12 jours de repos.

### Arrondissement de Cahors

#### Catus

**Nécrologie.** — Le 2 mars, décès de M. Laroche Jean, âgé de 81 ans, facteur des postes en retraite, ancien combattant de 1870.

Le 4 mars, décès de M. Torrès Alexandre, âgé de 77 ans, peintre.

Nous prions les familles en deuil de vouloir bien agréer nos condoléances.

**Mariage.** — Samedi, 7 mars, a eu lieu, à Catus, le mariage de Mlle Charlotte Lauzu, fille de M. Lauzu Paul, charcutier, à Catus, avec M. Raymond Vergnes, précédemment électricien à Catus, actuellement élève-gendarme à Belley (Ain).

Nos meilleurs souhaits de bonheur.

#### Cazals

**Une bonne nouvelle.** — Dans sa dernière séance, le Comité du Syndicat d'électricité de la vallée de La Masse, a décidé, sur la proposition de son dévoué Président, M. Solmie, conseiller général du Lot, maire des Junies, de réduire de vingt-cinq centimes le montant de la surtaxe prélevée au profit du Syndicat pour chaque kilowatt-heure de lumière consommée. Cette mesure est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1931.

Cette décision, qui prouve la bonne marche de l'entreprise, sera certainement bien accueillie par la population des communes syndiquées.

Il est, en outre, rappelé aux usagers qui possèdent des bâtiments d'exploitation séparés de leur habitation par la voie publique, ce qui nécessite deux branchements et deux compteurs distincts, qu'ils ne sont ou seront soumis qu'à un seul minimum annuel de consommation, tel qu'il est prévu au Cahier des Charges. Il leur suffira, pour avoir satisfaction, d'en faire la demande à la Compagnie du Bourbonnais, concessionnaire.

**St-Martin-Labouval**

**Banquet des chasseurs de sangliers.** — Dimanche, les membres du « Réveil de Rouquayrol » se sont réunis en un banquet fraternel, au restaurant de la Gare, à St-Martin-Labouval.

Ils étaient 70 environ à ce dîner que devait présider M. le docteur Bénéch, maire de Tour-de-Faure, conseiller général de St-Géry.

Mais M. Bénéch, empêché, ne put se rendre à St-Martin-Labouval et c'est M. Moles, conseiller municipal de Tour-de-Faure qui le remplaça.

Le dîner fut succulent ; les convives y firent amplement honneur et ne ménagèrent pas les félicitations à M. Bessac, le restaurateur bien réputé.

Au dessert, M. Moles souhaita la bienvenue à tous les convives auxquels il souhaita de bonnes et fructueuses battues aux sangliers.

Puis, de nombreux convives, MM. Vignals, Mourlhon, Peyre, Clerc, Gazeau se firent entendre dans des chansonnettes et monologues et furent fort applaudis.

Ce fut une belle journée pour tous ceux qui assistèrent à cette fête.

**Luzech**

**Conseil municipal.** — Le Conseil municipal de Luzech s'est réuni en séance le 1<sup>er</sup> mars sous la présidence de M. Poujade, maire.

Le Conseil municipal adopte sans observation le procès-verbal de la dernière séance.

Approuve les mémoires des médecins et pharmaciens, pour le quatrième trimestre 1930, qui s'élèvent à 225 fr. 65.

Dresse comme suit la liste des candidats aux fonctions de répartiteurs pour 1931 : MM. Armand Delmestre, Elói Cavalie, Jean Bessières, Albert Boutzaguet, Auguste Méraud, Louis Mousset, Louis Fournié, Adrien Cavalie, Marc Peindarie.

Laurent Guérin, Gustave Delsol, Auguste Bergon ;

Emet le vœu que l'Assemblée départementale fasse le nécessaire auprès de l'ancien entrepreneur du courrier de Sautet à Parnac, pour que ce courrier soit rétabli dans le plus bref délai et pour que, à l'aller et au retour, il vienne stationner sur la place du Canal ;

Autorise le maire à répartir au mieux des intérêts de la commune, la subvention de 15.000 francs accordée pour la réparation des dommages causés aux bâtiments communaux ;

Autorise le virement d'une somme de 500 francs destinée au paiement des agents recenseurs ;

Accorde au receveur municipal d'Arnaudy les remises augmentées d'un dixième, accordées précédemment à M. Marceac ;

Acte est donné à M. le maire des démarches faites et des pourparlers engagés au sujet du nouveau projet d'adduction d'eau ;

Acte est donné à M. le maire de l'exposé relatif au projet du nouveau cahier des charges relatif à l'électrification des écarts de la commune et décide qu'il sera procédé à la consultation des habitants non éclairés qui devront être invités à signer un engagement de prendre la lumière et de verser, au profit de la commune, une redevance de 10 à 20 0/0, suivant la part de dépenses que celle-ci aura à supporter ;

Donne avis favorable à diverses demandes d'assistance ;

Le Conseil décide que les forains qui feront un déballage dans la salle des fêtes paieront 15 francs au lieu de 5 fr., mais la place sera gratuite les jours de foire.

### Arrondissement de Figeac

#### Figeac

**Avis municipal.** — Les propriétaires qui ont subi des dégâts occasionnés par la pluie torrentielle du samedi 28 février sont invités à en faire la déclaration sans délai à la mairie.

#### Latronquière

**Une subvention.** — M. Loubet, sénateur, et M. de Monzie, député, ont reçu du ministre de l'Intérieur la lettre suivante :

« Vous avez bien voulu signaler à mon attention la demande de subvention sur les fonds du produit des « jeux formés par la commune de Latronquière (cimetières). »

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, sur avis conforme de la commission chargée de la répartition des fonds du produit des jeux, je viens d'accorder une subvention de 15.500 francs.

« Je suis heureux d'avoir pu seconder

Par décision en date du 19 décembre 1930 le Conseil d'Etat, comme nous n'en avions du reste pas douté, est venu confirmer l'arrêté du Conseil de Préfecture nous donnant à nouveau gain de cause et nous notant : « ...Considérant que si aux termes de l'article 21 de la loi du 5 avril 1884, le bureau juge provisoirement les difficultés qui s'élèvent sur les opérations de l'Assemblée, ces dispositions ne sauraient s'entendre à l'appréciation des questions d'éligibilité dont la connaissance est réservée au juge de l'élection; que dans ces conditions c'est à bon droit que le Conseil de Préfecture Interdépartemental de Toulouse a annulé la proclamation du sieur Bétille comme Conseiller Municipal de la commune de Mayrinha-Lentour. »

« Décide :  
Article 1. La requête du sieur Bétille est rejetée.  
Article 2. Expédition de la présente décision sera transmise au ministre de l'Intérieur. »

Constatons, en passant, que les Conseillers d'Etat ne paraissent pas avoir été très émus par le recours formulé par M. Bétille plus que par la petite tribune de M. le Maire et de sa majorité !

Permettez-moi de vous dire, M. Bétille que tendre le bâton pour se faire battre, exprime le désir d'être battu !!!

Mais revenons aux réalités et laissons les Electeurs de Mayrinha-Lentour juger librement.

Je vous dis donc au 15 mars.  
Signé : Frédéric RUBEYROLLES.

### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

##### Installation du Conseil Municipal

Nomination de la Municipalité. — C'est vendredi dernier à 15 heures, que le nouveau conseil municipal, dûment convoqué par M. le Président de la Commission spéciale s'est réuni au complet, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Tout d'abord, M. Delrieu, Président de la dite Commission, assisté de MM. Linol, notaire et Monzie, receveur de l'Enregistrement, recevant les 23 conseillers municipaux élus, a prononcé l'allocution suivante :

Je vous ai convoqués, aujourd'hui, pour procéder à votre installation et pour remettre entre vos mains les pouvoirs que la délégation spéciale a exercés depuis sa nomination jusqu'à ce jour — afin d'assurer la liaison entre l'ancienne assemblée municipale et la nouvelle, jusqu'au moment où vous allez entrer en fonctions.

Le gouvernement de la cité va reprendre sa forme normale après un temps d'arrêt qui fut heureusement très court.

La crise passagère qu'il a subie, par suite de certains dissentiments qui étaient nés au sein de l'Assemblée qui est aujourd'hui terminée.

La volonté des électeurs gourdonnais s'est manifestée sur vos noms, d'une manière éminente et claire qui ne laisse aucun doute dans vos esprits sur les devoirs de votre mandat et sur la tâche à remplir.

Vous aurez à rénover les méthodes anciennes ou désuètes; vous aurez à les rajouter et à les adapter aux formes nouvelles de l'économie moderne — parce que vous aurez à cœur de ne pas vous laisser distancer par les cités voisines et de marcher toujours de pair avec le progrès.

La gestion du patrimoine collectif et des intérêts généraux d'une commune ne diffère pas essentiellement de la gestion d'une entreprise privée; il y faut les mêmes qualités de labeur, d'économie, de volonté, de célérité.

Votre tâche n'ira peut-être pas sans quelques difficultés, mais vous triompherez aisément des obstacles qui pourraient se présenter parce que vous êtes unanimes à vouloir le même but par les mêmes moyens.

Vous êtes, en effet, une assemblée homogène — un corps parfaitement équilibré et harmonieux — qui ne demande qu'à travailler pour le bien public.

Je vous supplie de maintenir entre vous cette cohésion qui existe déjà, dépensez utilement vos forces, pour faire œuvre bonne.

C'est le vœu que je fais aujourd'hui, conforme — je m'en porte garant — à celui de la cité qui a mis en vous sa confiance. C'est sa volonté même que j'exprime et vous y répondrez, j'en suis certain.

Vous débutez, il faut en convenir, sous des signes éminemment favorables. La

population de Gourdon vous a fait un succès d'estime; c'est un hommage qu'on vous doit et je vous prie d'agréer à cet égard mon modeste témoignage auquel vos adversaires d'un jour souscrivent certainement.

D'ailleurs, il n'y a plus d'adversaires pour vous dès l'instant que vous êtes élus. L'un de vous, M. Dauliac, l'a dit nettement de son verbe claironnant le jour même de l'élection et la population qui l'a entendu en a pris acte. Votre accession à la Mairie se fait sous le signe de l'union et de la pacification des esprits.

Je ne saurais assez vous féliciter d'avoir créé autour de vous cette ambiance dans laquelle il me plaît de voir un augure des plus favorables pour l'avenir de votre cité.

M. le Président remet ensuite les pouvoirs que la loi lui avait conférés, à l'Assemblée communale en la personne de son doyen d'âge M. Figeac.

Ce dernier invite ses collègues à procéder à l'élection du maire et à celle des adjoints.

L'élection du maire donne les résultats suivants :

M. Traucou, 21 voix sur 23. Et aussitôt M. Traucou se lève et en termes émus, remercie ses amis du conseil du grand honneur qui lui est fait, mais il ajoute qu'il ne peut assumer la responsabilité de cette lourde tâche, il déclare qu'il sera beaucoup plus utile au sein du conseil comme 1<sup>er</sup> adjoint au maire, chargé de la voirie municipale, il remet donc ses pouvoirs au doyen d'âge.

Il est donc procédé à une 2<sup>e</sup> élection du maire :

M. Dauliac Edouard, est élu par 21 voix sur 23.

M. Figeac, doyen d'âge, cède alors son fauteuil au nouveau chef de la municipalité.

En prenant place à la présidence de l'Assemblée, M. Dauliac, maire de Gourdon, prononce l'allocution suivante :

La modestie de M. Traucou, auquel vous avez rendu l'hommage public et unanime, dû à son activité et à son dévouement, me vaut l'honneur d'occuper, aujourd'hui, ce fauteuil où m'ont précédé depuis toujours des hommes (les Vialle, les Hébrard, les Calmeille, les Linol, les Davidou) — des hommes dont la vie et le dévouement ont établi dans cet Hôtel de Ville une tradition de dignité, de courtoisie et de simplicité républicaines. En évoquant leurs nobles figures, je ne puis me défendre d'une certaine émotion douloureuse que tous vous comprenez.

Mon prédécesseur immédiat, M. Davidou, malgré les difficultés, les divisions, les dissentiments, emporta dans sa retraite le respect de ses administrés et je suis certain d'être votre interprète en lui adressant le salut et l'hommage que méritent sa haute probité, la noblesse de son caractère et la dignité de sa vie.

Nous recueillons, Messieurs, un héritage d'honneur, de travail et d'honnêteté, j'ai la conviction qu'il ne périra pas entre nos mains, et, si personnellement je l'ai accepté, c'est que je savais pouvoir compter sur votre collaboration amicale, confiante et absolue.

Avant de terminer, je désire, au nom du Conseil municipal et de la population, adresser mes remerciements aux membres de la délégation : MM. Delrieu, Linol et Monzie dont l'action ferme et délicate a mérité tous les éloges.

Mes chers collègues, je vous remercie de l'honneur que vous m'avez fait. Nous inspirant de nobles exemples et soutenus par la confiance populaire, nous sommes sûrs de ne pas être inférieurs aux tâches de demain.

La désignation des adjoints donne les résultats suivants :

1<sup>er</sup> adjoint : M. Traucou Amans ;  
2<sup>e</sup> adjoint : M. le docteur Coulon ;  
3<sup>e</sup> adjoint : M. Gibert Alphonse ;  
4<sup>e</sup> adjoint : M. Bruno Paul.

Le conseil se répartit ensuite en diverses commissions, dont nous donnerons ultérieurement la composition.

Il est décidé ensuite, que vu l'urgence, le conseil municipal se réunira à nouveau dimanche prochain, à 14 heures.

Nous ne terminerons pas ce compte rendu sans nous associer aux paroles prononcées par le distingué maire de Gourdon, M. Dauliac, en adressant toutes nos félicitations à M. Traucou 1<sup>er</sup> adjoint, pour le bel exemple de désintéressement dont il a fait preuve,

lui qui avait été taxé d'ambitieux pendant la campagne électorale.

Nous n'aurions garde de ne pas saluer, en même temps, notre nouveau maire, M. Dauliac. Nous pouvons nous porter garant que ce qu'il a promis il le tiendra.

Devrions-nous lui rappeler de tristes souvenirs, ce qu'il n'a pas dit par modestie, dans son allocution, nous, nous devons le dire ici :

En s'asseyant au fauteuil de premier magistrat municipal de la ville de Gourdon, il a pris la place occupée autrefois par son regretté et vénéré père M. Gabriel Dauliac.

Tout le monde a présent à la mémoire cette belle figure Gourdonnaise, qui resta toujours attachée à notre vieille cité.

A la fin des hostilités, malgré qu'il dût assurer le service de deux cantons Gourdon et Salviac, en qualité de Juge de Paix, il reçut de ses concitoyens la mission de diriger l'assemblée communale, comme maire de Gourdon, et c'est ce double travail qui affaiblit ses forces et malgré sa robuste constitution, amena prématurément sa mort.

Nul n'oubliera ici, qu'il sut à ces moments difficiles où de malheureux parents apprenaient que leurs enfants venaient de leur être ravis par la maudite guerre, se rendre auprès d'eux et leur apporter de bien douces paroles de consolation.

C'est donc une belle tradition de dévouement à la cité que son fils aura à continuer et nous sommes sûrs qu'il s'en montrera digne. — P. B.

#### Bal de l'Union Musicale.

Le bal paré-masqué organisé par l'Union Musicale pour le 15 mars, prend déjà l'importance d'un événement local. Dames et demoiselles travaillent activement à la confection de leurs travestis lesquels, si nous en croyons certaines indiscretions, seront nombreux et variés. Même pour les simples spectateurs ce sera un régal de voir évoluer pierrots et colombines, gentilhommes et marquises sous leurs chatoyants atours, aux sons entraînants de deux orchestres qui alternent sans interruption.

Les bambins, eux aussi, attendent avec impatience le bal d'enfants annoncé et dont ils se promettent bien de profiter largement.

#### Gramat

A la Gaule gramatoise. — Les membres de la Société de pêche « la Gaule gramatoise » s'est réunie sous la présidence de M. Vitrac.

En ouvrant la séance, il salue la mémoire du regretté M. Décos, vice-président.

Lecture de l'état financier de la Société est donnée. Cet état est excellent. La Société décide qu'il sera immergé 5.000 alevins de gardons rouges et 1.000 tanches.

M. Roudary est élu vice-président. En fin de séance, on envisage l'organisation d'un concours de pêche qui aurait lieu en septembre.

#### Salviac

Nouveau notaire. — Nous apprenons avec plaisir que notre concitoyen, M. Gaston Courbès, 1<sup>er</sup> suppléant de la justice de paix du canton de Salviac, adjoint au maire, capitaine en droit, vient de subir avec succès ses examens définitifs qui le consacrent notaire devant la chambre des notaires du département du Lot.

Nous lui adressons nos bien sincères félicitations.

L'assainissement. — L'assainissement de notre petite cité se poursuit méthodiquement. Dans sa dernière réunion le conseil municipal de Salviac a décidé de faire démolir, comme logements insalubres, le pâté de maisons compris entre les 2 ruelles qui, partant de la rue Basse, aboutissent à la fontaine publique.

Nous applaudissons à cette décision qui montre le caractère hardi et rénovateur de notre conseil municipal.

« De la lumière, de la lumière », disait l'immortel auteur d'Hernani et Dorothea, le poète Goethe, de l'air, du soleil, dit aussi le jeune bambin qui figure sur les timbres antituberculeux.

Le Conseil municipal de Salviac

veut assainir ce quartier aux maisons basses aux arceaux et « balets » privés de lumière; c'est, sans doute, une partie du vieux Salviac qui disparaît, mais l'hygiène et le progrès moderne commandent impérieusement ces innovations.

#### Saint-Sozy

Enseignement primaire. — Nous apprenons avec un vif plaisir que M. François Gouygué, instituteur, rentrant du service militaire, vient d'être affecté à l'école publique de garçons de Creysse (chargé d'école).

M. F. Gouygué est le fils de notre sympathique maire et conseiller d'arrondissement. Il a laissé le meilleur souvenir dans les postes qu'il a occupés avant son incorporation.

Nous nous réjouissons de cette nomination qui le rapproche de sa famille et de ses amis.

En adressant à notre jeune ami nos félicitations, nous lui souhaitons bonne chance dans la nouvelles résidence.

#### Renseignements

Les revendications des mutilés du travail

Une délégation de la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail, composée de Marcel, Secrétaire Fédéral, Mathivet et Catignol, du Bureau Fédéral, Cazeneuve de Toulouse et Jamet de Roanne, s'est rendue le jeudi 12 février, auprès de la Chambre, du Sénat, du Ministère de la Guerre et du Ministère du Travail, pour les entretenir des revendications en cours du Travail, pour les entretenir des revendications en cours.

Accompagné d'un très grand nombre de parlementaires, cette délégation a été reçue le jeudi matin, d'abord par M. Maginot, Ministre de la Guerre, auquel elle a signalé les nombreuses injustices dont sont victimes les Mutilés du Travail occupés dans les Etablissements de la Guerre (manufactures, arsenaux, poudreries), notamment en ce qui concerne la suspension du paiement de la rente, le non-cumul de la rente due en réparation d'un préjudice subi, et la retraite, que les Mutilés du Travail, comme leurs camarades valides, se sont constitués par leurs versements.

Les protestations de la délégation, appuyées par les parlementaires présents, contre les spoliations dont sont victimes les Mutilés du Travail dans ces Etablissements, ont fortement impressionné le Ministre de la Guerre qui, malgré les observations de ses services, s'est montré disposé à faire cesser ce déplorable état de choses.

La délégation s'est ensuite rendue au Ministère du Travail où elle a été reçue par le Ministre M. Landry, dont l'attention a été attirée sur différentes revendications en instance devant le Parlement et notamment sur la proposition de loi tendant à attribuer une allocation spéciale de 3.000 francs par an aux grands mutilés, au rajustement des rentes des veuves, à l'extension des lois de majorations ou allocations aux colonies et pays de protectorat, du rajustement des rentes des Mutilés de 10 à 19 0/0, et enfin de l'importante question de la refonte de la loi sur les accidents du travail actuellement en suspens devant le Sénat.

La délégation s'est également entretenue très longuement avec le Ministre du Travail, de la Prévention des Accidents du Travail, en faveur de laquelle la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail se dispose à entreprendre une campagne. M. Landry s'est montré tout disposé à appuyer ces différentes revendications et à en poursuivre la réalisation le plus rapidement possible.

Dans l'après-midi, la délégation était reçue au Sénat par plusieurs membres de cette Assemblée et en particulier par les rapporteurs de différentes propositions de lois qui lui sont soumises, notamment celles qui concernent l'allocation spéciale aux Grands Mutilés du Travail, le rajustement des rentes des Veuves, et enfin la refonte de la loi 1898 sur les accidents du travail. La délégation a vivement insisté pour que ces propositions soient votées le plus rapidement possible.

Enfin, la délégation était reçue dans la soirée, à la Chambre par le Groupe Parlementaire de Défense des Mutilés et Invalides du Travail dont le Président est M. Durafour et dont font partie 380 députés.

Au cours de cette entrevue fut traitée particulièrement la question du rajustement des rentes des Mutilés de 10 à 19 0/0 qui jusqu'ici ont été exclus des lois de majoration ou d'allocation.

La Chambre va être appelée sous peu à se prononcer sur une proposition de loi tendant à accorder aux Mutilés du Travail de 10 à 19 0/0 des allocations ou majorations de rente.

Les différentes catégories de Victimes du Travail visées par ces propositions de lois ne vont donc pas, nous l'espérons du moins, tarder à recevoir satisfaction. Il appartient aux intéressés de suivre avec vigilance l'action que mène sur ce terrain la Fédération Nationale des Mutilés et Invalides du Travail, de l'aider dans cette action en se groupant de plus en plus dans son sein, pour accroître encore sa puissance numérique et morale, seul moyen de faire aboutir leurs légitimes revendications.

B. MARCET

P. S. — Les Victimes du Travail (Accidentés, Mutilés, Veuves, Orphelins, Ascendants) trouveront tous renseignements utiles pour la défense de leurs droits devant les tribunaux, pour l'obtention des avantages que leur accorde les lois de majorations, d'allocations, la loi sur la rééducation professionnelle etc., etc., ainsi que sur les revendications en cours auprès du Groupement des Mutilés et Invalides du Travail, siège social, 16, avenue de Toulouse, Cahors, Permanence, tous les dimanches de 9 heures à 12 heures.

### DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

#### A la Chambre

La Chambre, ce matin, a abordé la discussion de l'article 50, étendant la gratuité de l'externat dans la classe de 5<sup>e</sup>.

M. Ducos, rapporteur, s'attache à justifier que la réforme de la gratuité accordée pour la classe de 6<sup>e</sup> a permis à 4.000 enfants de l'Enseignement primaire de passer dans l'enseignement secondaire.

Mais cette gratuité doit être complétée par sélection.

Il termine en disant que « tous les enfants de la démocratie doivent être égaux devant l'enseignement secondaire ».

M. Xavier Vallat demande la disjonction de l'article 50.

#### Le don Juan Rousseau a été pendu

De Londres. — Rousseau, le don Juan anglais, qui avait assassiné plusieurs femmes, a été pendu, ce matin, dans la prison de Bedford.

#### La tante du roi d'Espagne rentre au couvent

De Londres. — L'infante Marie Eulalie, tante du roi d'Espagne rentrerait au couvent. Elle aurait obtenu le consentement du Pape.

#### Records d'aviation

Depuis hier, à 15 heures, les aviateurs Lalouette et Regniers tournent sur circuit Chartres-Étampes pour s'attribuer les records internationaux de la durée et de la distance sur circuit fermé avec 2.000 kilos de charge.

A 5 heures, ce matin, ces records étaient battus. Les aviateurs continuent.

#### A VENDRE pour cause double emploi TORPEDO 2 PLACES 4HP Peugeot TRES BON ETAT. — Prix intéressant

COMPTOIR MÉTALLURGIQUE demande EMPLOYÉS et APPRENTIS Se présenter : 20, Avenue de la Gare avec références

#### ON DEMANDE GERANT POUR MAGASIN D'ALIMENTATION S'adresser au Bureau du Journal

### MESSE D'ANNIVERSAIRE

Madame Veuve Valentin LACARELLE, née NOGUES ;

Monsieur et Madame William LACARELLE, et leur fille ;

Madame Veuve BIZE, née LACARELLE ;

Madame Veuve Edouard NOGUES, et ses enfants ;

Monsieur et Madame Louis COLOMIÈS, et leurs enfants ;

Monsieur et Madame Fernand NOGUES, et leurs enfants ;

Monsieur et Madame François NOGUES, et leur fille ;

Monsieur et Madame Eugène NOGUES ;

Les familles COLINET, PLANES, DE LARRETA, MARTIN, ROUZAUT, prient leur amis et connaissances de vouloir bien assister à la messe d'anniversaire qui sera célébrée le vendredi 13 courant, à 9 heures, en l'Eglise de Labéraudie, pour le repos de l'âme du

Docteur Valentin LACARELLE

### REMERCIEMENTS

Madame Veuve MOURGUÉS et ses filles remercient bien sincèrement toutes les personnes et amies qui leur ont donné des marques de sympathie et ont assisté aux obsèques de

Monsieur Louis MOURGUÉS

### AVIS DE DÉCÈS

Les familles MERCIER Auguste, MERCIER Fernand, ROSSIGNOL Elie, CAMBAR Gaston, ALOS Laurent, ROLLES, et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Julie DAULIAC

leur tante, décédée le 9 mars 1931, dans sa 80<sup>e</sup> année.

Les obsèques auront lieu le 11 mars, à 9 heures 30, en l'Eglise St-Barthélémy. Réunion maison mortuaire, 7, Boulevard Gambetta, Cahors.

### ALLO ! ALLO ! SARDA, Halles, Cahors

Vu succès retentissant, faites deuxième semaine du café du 7 au 14 mars.

« Signé : VIGOR. » LAIT A VOLONTE : 1 fr. 30 le litre

#### ON DEMANDE des Ouvrières Couturières chez Mme MORCC 10, rue du Portail-Alban, Cahors

#### ON DEMANDE Un demi-ouvrier ou un ouvrier plâtrier S'adresser : M. BOURRIÈRES, rue Joachim-Murat, Cahors

### GRAND AVANTAGE

La Maison G. POINTON tient à prévenir ses clients que dès le 9 mars, la Maison donnera à chaque client portant un rassemblement de chaussures, soit cuir, crêpe ou uskide, 1 bon-primé qui, au total de 5 bons, donnera droit à 1 remontage de Galoche quel qu'en soit le genre. Ces bons-primés seront donnés du 9 mars au 9 mai 1931.

Les bons-primés seront valables jusqu'au 31 septembre.

Hâtez-vous tous pour profiter de cette prime chez G. POINTON, 10, rue Nationale, à Cahors.

### GARDET Spécialiste hernaire, Fournisseur des hôpitaux, 12, rue Bourbonne, Toulouse

fabrique lui-même ses ceintures et ses merveilleux bandages à pression graduée et sans sous-cuisses, derniers perfectionnements. Contention absolue sans douleurs, ni gêne. Renseignements et références sur demande.

A CAHORS : le samedi qui suit le 10 Samedi 14 mars, Hôtel de l'Europe

### COURS D'ANGLAIS

Mr H.-H. van WALTERS, arrivant des Etats-Unis ouvrira ses cours à partir du 15 mars.

Toutes les personnes désirant les suivre sont priées de se faire inscrire chez Mlle Euphrasie Imbert, dépositaire de journaux.

### Feuilleton du « Journal du Lot » 19

## LE VŒU DE NADIA

par Henry GRÉVILLE

VI

— Eh bien, elle n'est pas belle, la future Mme Stepline, dit-il en français. Je conçois que son futur n'en paraisse pas enthousiasmé; il ne semble pas considérer ce mariage comme une promotion, hé, Nadia ?

La jeune fille resta silencieuse un instant, puis leva sur son père un regard ferme, d'où toute fausse honte, tout embarras périlleux avait disparu.

— Le vieillard, dit-elle, est un être retors, mais que je ne crois pas méchant, bien qu'il nous déteste par principe. Quant au fils... ne vous y trompez pas, mon père, sous son vernis de manières relativement correctes, c'est un paysan grossier; il nous hait.

— Il nous hait ! Bon Dieu, Nadia, que me chantes-tu là ? Pourquoi nous hait-il ?

— Parce que nous sommes riches et qu'il l'est moins que nous; encore ne l'est-il que de ce qu'il nous a volé.

Tous droits réservés.

Parce que nous sommes civilisés, et qu'il l'est juste assez pour sentir combien nous lui sommes supérieurs. Parce qu'il est ambitieux et que ses ambitions sont destinées à être déjouées...

— Nadia ! C'est toi qui parles ? Toi qui admettes toutes les classes à toutes les ambitions ?

— A toutes les ambitions saines et loyales, oui, mon père ! Mais celui-ci ne veut ni être plus instruit, ni meilleur, ni plus grand; il veut dominer pour tyranniser; être puissant non pour créer, mais pour détruire; être riche pour jouir, non pour souffrir... Ces ambitions-là sont les plus fréquentes, par malheur... Cet homme n'en connaît pas d'autres !

— A quoi as-tu vu tout cela, ma fille ? demanda le prince bouleversé.

— Je ne saurais vous le dire exactement, répondit-elle en se troublant un peu.

Féodor Stepline ne lui inspirait assurément ni sympathie, ni pitié, mais elle redoutait chez son père la plus terrible des colères s'il apprenait ce qu'elle avait deviné, lors de son entrevue à Péterhof avec le fils de l'intendant. Avec cette frayeur instinctive qu'ont les gens calmes de la fureur des hommes violents, elle voulait éviter un esclandre, et elle savait le prince d'une violence extrême.

— Vous savez, mon père, reprit-elle qu'il observe beaucoup, et souvent sans m'en rendre compte; croyez-

moi, je ne vous demande que de la prudence : méfiez-vous de Féodor Stepline beaucoup plus encore que de son père !

— Je fais tout ce que tu me dis, Nadia, répondit le prince avec une soumission vraiment touchante; mais je veux bien être perdu si je comprends ce que tu veux dire ! Enfin, on sera prudent tout de même, mais c'est bien pour l'obéir.

Féodor se maria huit jours après. La nocé fut somptueuse, à la façon du moins des noces de la classe sociale à laquelle il appartenait et dont le luxe n'a rien de raffiné ni d'élégant. La veille du mariage, la fiancée, qui était retournée chez ses parents, fut conduite à la maison de bains de son village réservée aux femmes, avec toute la pompe de rigueur; un essaim de jeunes filles l'accompagnait en chantant, et entrant avec elle dans l'étuve, où elle fut savonnée, frottée, épongeée à grand renfort de tulle (1) en guise d'éponge, et de verges de bœuf encore garnies de feuilles, pour terminer la cérémonie. Après quoi, on servit la collation aux jeunes filles, toujours dans l'étuve et là dans cette chaleur de trente-cinq degrés, elles chantèrent des chansons et dansèrent plusieurs heures. Quand la fiancée sortit de là, elle était aussi rouge et aussi laiteuse qu'une planche d'acajou fraîchement vernie.

(1) Tulle, sorte d'éponge extraite de l'écorce de tilleul.

De son côté, le fiancé avait subi le même traitement dans les bains des hommes, où les rafraichissements avaient plutôt consisté en spiritueux qu'en solides; pendant ce temps, des chariots traînés par le plus grand nombre de chevaux qu'on avait pu y atteler, déposaient dans une maison préparée depuis longtemps, mais qui n'avait encore jamais été habitée, le trousseau et les meubles de la future.

Les meubles, plus massifs qu'élégants, furent rangés dans les deux pièces dont se composait la demeure, suivant un ordre toujours le même dans toutes les maisons; une armoire triangulaire, nommée kiota, spécialement réservée aux images saintes, fut placée dans le coin consacré, garnie seulement d'une toute petite image, destinée à sanctifier la maison en attendant les autres, qui ne devaient venir qu'avec la future elle-même. Les coffres de bois peints et ornés de fleurs rouges et jaunes furent transportés dans la chambre du fond; ils contenaient le linge et les vêtements de la jeune fille, et devaient servir d'armoires pour tout le temps de son existence, les meubles européens n'ayant encore à cette époque aucun accès dans les maisons de la bourgeoisie russe.

Le lendemain, les jeunes hommes, amis ou camarades du fiancé, formèrent un grand cortège composé d'autant de tégues (charrettes) qu'ils purent en rassembler, et allèrent dès le matin chercher la mariée dans son village. La course était longue; ils ne re-

vinrent que dans l'après-midi. Du plus loin qu'on entendit les clochettes de leurs troikas enrubannées, les cloches de l'église sonnèrent, car c'était une nocé très brillante, et le futur se rendit à l'église, pour attendre celle qui dans quelques instants serait sa femme. Elle entra presque aussitôt, pendant que les chevaux couverts de sueur défilèrent lentement devant le parvis, et que les chœurs, qui avaient salué l'arrivée de Féodor par une antienne, chantèrent un chant de bienvenue. Le père de la jeune fille la conduisit près du futur devant un pupitre recouvert d'une étoffe brodée, où ils se tinrent debout tous deux, silencieux et immobiles. Le prêtre, escorté du diacre, sortit alors du tabernacle, et la cérémonie commença. Chacun des époux reçut un clergé allumé orné de roses blanches, de fleurs d'orange et de neuds de ruban blanc, qui devait après avoir brûlé en cette circonstance, être conservé pieusement pour ne plus être allumé que dans des occasions très solennelles de la vie de famille, telles que naissances, morts ou périls graves, et le oui irrévocable fut échangé. Un morceau de satin rose fut alors étendu devant

**Bourse de Paris**

Cours comparatifs de la Semaine

dernier cours du 28 mars 7 mars

**Fonds d'Etat**

3 1/2 0/0	88 60	88 80
3 0/0 amortissable	89 75	90 90
3 1/2 0/0 (id.)	103	103
5 0/0 1917	104 60	103 65
4 0/0 1918	104 05	103
4 0/0 1918	102 95	103
5 0/0 1920 amort.	137 10	137 30
6 0/0 1920	102 90	103 70
4 0/0 1925	130 35	130 30
6 0/0 1927 a. arr.	105 12	105
5 0/0 1928	103 50	104
B. du Tr. 5 0/0 1924	741 50	742
B. du Tr. 7 0/0 1925	568	568 50
B. du Tr. 7 0/0 1927	556	553

**Credit National**

5 0/0 1919	627	629
Obl. 500 5 0/0 1920	579	570
6 0/0 1921	566	562
Bons decan. 6 0/0 1922	523	524
6 0/0 1922	547 50	545
6 0/0 janv. 1923	563	562
6 0/0 janv. 1923	575	575
6 0/0 janv. 1924	584	580 50

**Ville de Paris**

1871 3 0/0	405	410
1875 4 0/0	509	508
1876	508	508
1892 3 1/2 0/0	320	320
1894-1896	316	317
1898 3 0/0	392	400
1899 2 0/0	381	373
1904 3 1/2 0/0	385	388
1905 3 1/4 0/0	414	408 50
1910 3 3/4 0/0	352 50	345
1912 3 0/0	341	335
1913 lib.	285	285
1919 lib.	510	515
Decennal 1922	525	527
1923	525	531
1924	538	533

**Credit Foncier**

Communes 1879	505	507
1880	518	518
1891	345	351
1892	405 50	405
1899	393	393
1906	435	424
1912	213	218
1917 5 1/2 0/0	303	304
1920 lib.	505	505
1922 lib.	520	523
1923	520	516
1930	996	998
Fonciers 1879 3 0/0	515	516
1883 3 0/0	366	367
1886 2 60 0/0	402	400
1896 2 60 0/0	420	420
1903 3 0/0	440	444
1909 3 0/0	215	216
1913 3 1/2 0/0	445	448
1919 4 0/0	487	490

**Bibliographie**

LE SUD-OUEST ECONOMIQUE

1, place St-Christoly à Bordeaux

Sommaire du dernier numéro

La crise des résineux et la concurrence faite par le pétrole à l'essence de térébenthine (G. Dupont). — Pour la propagande forestière (Pierre Buffault). — Agriculture et statistiques (Hubert Lagardelle). — La défense des noms d'origine des vins (Pierre Célestin). — Le Salon de la machine agricole, le Salon des Arts ménagers (Hermann Tasta). — La prochaine Foire de Bordeaux (Henri Martin). — Le trafic du port autonome de Bordeaux. — Les emprunts coloniaux (J. Couteau). — Le renouvellement du privilège de la Banque de l'Indochine (G. C.). — Le Maroc en marche. — « Perkin le Basque » au Grand-Théâtre de Bordeaux (Ernest Rochelle). — Le mois économique. — Documentation économique.

**LA FEMME ET L'ENFANT**

Le journal *La Femme et l'Enfant*, numéro 298, du 15 mars, fait paraître dans ses colonnes les articles suivants sous la signature de ses meilleurs collaborateurs :

Preuves à l'appui, M. Paul Coquemard. — La quinzaine illustrée. — La quinzaine nataliste et familiale, M. Théodore. — Le Billet de l'Oncle, Oncle Benjamin. — Les propos de la quinzaine, G.-G. Rose-Goudin. — Le Canada, grande puissance, Irénée Le Dorée. — Pour une vie plus saine. — Le conte de *La Femme et l'Enfant*. — Notre cours d'italien (16<sup>e</sup> leçon), Mario d'Artésia. — La Page de l'Education physique, M. R. Cary

Ces articles d'actualité, abondamment illustrés, sont suivis de nombreux autres sur la Puériculture, l'Education familiale, l'Economie ménagère et domestique, la Mode, etc. Un cours de Coupe et d'Assemblage et l'article « La Corbeille à ouvrage » sont du plus grand intérêt.

La littérature n'a pas été oubliée ; nous y trouvons la critique et des extraits de livres nouveaux. La Médecine, l'Education physique y sont également traitées.

Le Feuilleton, *Aricie Brun ou les Vertus bourgeoises* par Emile Henriot. Administration : 60, rue Lhomond, Paris (V<sup>e</sup>). — Abonnements : 30 frs par an. — Spécimen contre 0,60 en timbres-poste.

Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le co-gérant : L. PARAZINES.

**Maitresses de Maison!**

LISEZ la

**Mode Pratique**

qui concilie

**ELEGANCE-FANTAISIE**

**JOLIS RAFFINEMENTS**

avec l'économie qu'impose la vie chère.  
Un an, 52 numéros, dont 24 en couleurs : 50 fr.  
Le Numéro : 1 fr.



**Chemin de fer de Paris à Orléans**

**L'AMERIQUE DU SUD**  
Via Bordeaux

Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux.

sage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixe pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont

en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement.

Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller la traversée de Bordeaux.

**Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi**  
**Sports d'hiver à Font-Romeu et à Superbagnères**

Jusqu'à la fin de la saison des sports d'hiver 1930-1931, les mesures ci-après sont applicables :  
1° Pour Font-Romeu : Service quotidien des wagons-lits 1<sup>re</sup> classe (Paris-Quai d'Orsay - Villefranche - Vernet-les-Bains) dans le train de luxe « Barcelone-Express ». Paris-Quai d'Orsay arr. 19 h. 18 (Luchon arr. 7 h. 40) et y arrivant à 10 h. 15 (Luchon départ 19 h. 46).

Font-Romeu arr. 11 h. 17 — Font-Romeu départ. 16 h. 57, Villefranche-Vernet-les-Bains départ. 18 h. 29, Paris-Quai d'Orsay arr. 9 h. 30.

Voiture directe de 1<sup>re</sup> et 2<sup>es</sup> classes comportant des places de lits-toilette et couchettes en 1<sup>re</sup> classe « Paris-Quai d'Orsay-La-Tour-de-Carol » et vice-versa, dans le train rapide partant de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 18 (Font-Romeu arr. 9 h. 28) et y arrivant à 10 h. 15 (Font-Romeu départ. 17 h. 01).

2° Pour Superbagnères : Service quotidien de wagons-lits 1<sup>re</sup> et 2<sup>es</sup> classes (Paris-Quai d'Orsay-Luchon) dans le train de luxe « Barcelone-Express ». Paris-Quai d'Orsay départ. 19 h. 20, Luchon arr. 9 h. 28 — Luchon départ. 19 h. 46, Paris-Quai d'Orsay arr. 9 h. 30.

Voiture directe de 1<sup>re</sup> et 2<sup>es</sup> classes « Paris-Quai d'Orsay-Luchon » et vice-versa, dans le train rapide partant de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 18 (Luchon arr. 7 h. 40) et y arrivant à 10 h. 15 (Luchon départ 19 h. 46).

**IMPRIMERIE A. COUESLANT**

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 1.000.000 DE FRANCS

(Personnel intéressé)

**CAHORS (Lot)**

**INSTALLATION MODERNE**

**ATELIER PRINCIPAL :**

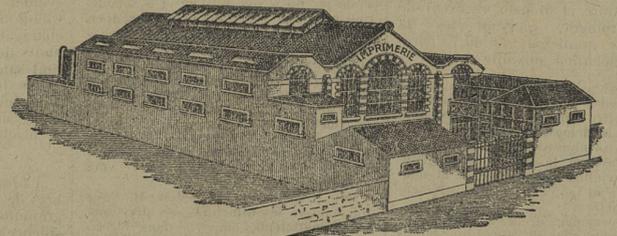
1, Rue des Capucins

**ANNEXE :**

4, Rue Frédéric-Suisse

**21 PRESSES**

**LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS**



**SERVICE D'HIVER 1930-1931**

De Paris à Toulouse par Cahors				De Toulouse à Paris par Cahors				De Cahors à Libos			
OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE	OMNIB.	EXP.	MIXTE	RAPIDE
PARIS (Orsay) dép.	22 31	10 16	17 18	19 20	19 20	19 20	19 20	CAHORS	6 22	15 2	18 35
PARIS (Aust.) dép.	22 43	10 28	17 29	19 20	19 20	19 20	19 20	Pradines	6 29	15 10	18 43
LIMOGES (arrivée)	5 50	16 33	23 6	0 36	2 11	3 25	3 25	Mercuès	6 38	15 19	18 52
LIMOGES (départ)	4 30	16 40	23 12	0 43	2 18	3 31	3 31	Douelle (Arrêt)	6 42	15 23	18 56
BRIVE (arrivée)	7 15	18 22	0 48	2 12	4 12	5 13	5 13	Parnac	6 49	15 33	19 5
BRIVE (départ)	7 38	18 28	0 54	2 18	4 21	5 20	5 20	Luzech	6 55	15 39	19 13
Gignac-Cressensac	8 16	19 13	1 19	3 18	5 18	6 19	6 19	Castelfranc	7 6	15 51	19 25
SOULLAC	8 42	19 29	1 45	3 44	5 44	6 45	6 45	Duravel (Arrêt)	7 10	15 55	19 29
CAZOULES	8 50	19 37	1 53	3 52	5 52	6 53	6 53	Puy-Evêque	7 20	16 4	19 38
La Chap.-d-Mareuil	8 56	19 43	1 59	3 58	5 58	6 59	6 59	Duravel	7 27	16 11	19 46
Lamothe-Fénelon	9 6	19 51	2 07	4 06	6 06	7 07	7 07	Soturac-Touzac	7 35	16 19	19 54
Nozac	9 16	20 03	2 17	4 16	6 16	7 17	7 17	Fumel	7 46	16 30	20 6
GOURDON	9 31	20 18	2 32	4 31	6 31	7 32	7 32	LIBOS	7 51	16 35	20 11
Saint-Clair	9 40	20 27	2 41	4 40	6 40	7 41	7 41				
Dégagnac	9 51	20 38	2 52	4 51	6 51	7 52	7 52				
Thédirac-Peyrilles	10 2	20 49	3 03	5 02	7 02	8 03	8 03				
Saint-Denis-Catus	10 13	20 50	3 14	5 13	7 13	8 14	8 14				
Espère	10 22	21 01	3 23	5 22	7 22	8 23	8 23				
Pradines	10 29	21 08	3 30	5 29	7 29	8 30	8 30				
CAHORS (arrivée)	10 35	21 14	3 36	5 35	7 35	8 36	8 36				
CAHORS (départ)	11 44	22 23	4 45	6 44	8 44	9 45	9 45				
Sept-Ponts	11 54	22 33	4 55	6 54	8 54	9 55	9 55				
Cieurac	12 8	22 37	5 00	6 59	8 59	9 59	9 59				
Lalbenque	12 16	22 45	5 08	7 07	9 07	10 08	10 08				
Caussade	12 53	23 1	5 45	7 44	9 44	10 45	10 45				
MONTAUBAN arr.	13 28	23 36	6 20	8 19	10 19	11 20	11 20				
TOULOUSE arr.	16 50	22 21	9 42	11 41	13 41	14 42	14 42				

**St-Denis-près-Martel et Aurillac**

St-Denis-près-Martel	5 23	14 20	17 15
Vayrac	5 32	14 28	17 23
Bétaillé (arrêt)	5 38	14 31	17 29
Puybrun	5 47	14 43	17 38
Bretenoux-Biars	6 4	14 57	17 53
Port-de-Gagnac	6 12	15 5	18 1
Laval-de-Cère	6 25	15 15	18 11
Lamatyvie	6 47	15 36	18 36
Siran (arrêt)	7 4	15 53	18 53
La Roquebrou	7 22	16 10	19 11
AURILLAC (arrivée)	8 5	16 53	19 57

**Aurillac à St-Denis-près-Martel**

AURILLAC (départ)	4 54	10 2	17 14
La Roquebrou	5 35	10 43	17 58
Siran (arrêt)	5 47	10 55	18 12
Lamatyvie	6 4	11 12	18 32
Laval-de-Cère	6 22	11 28	18 51
Port-de-Gagnac	6 31	11 36	19
Bretenoux-Biars	6 47	11 46	19 17
Puybrun	7 2	11 54	19 27
Bétaillé (arrêt)	7 12	12 1	19 35
Vayrac	7 29	12 7	19 43
St-Denis-près-Martel	7 36	12 14	19 50

**Le Buisson à St-Denis-près-Martel**

Le Buisson (départ)	6 50	10 59	19 36
Sarlat	8 2	12	17 35
Cazoules	8 44	12 39	19 15
Souillac	7 36	10 55	13 32
Le Pigeon	7 51	11 20	13 47
Baladou (Arrêt)	7 56	11 27	13 52
Martel	8 6	11 56	14
St-Denis-p-M. ar.	8 17	12 9	14 10

**St-Denis-près-Martel au Buisson**

St-Denis-p-M. d.	7 49	9 22	12 41
Martel	8 5	9 37	12 56
Baladou (Arrêt)	8 12	9 44	13 2
Le Pigeon	8 18	9 50	13 7
Souillac	8 28	10	13 17
Cazoules	8 55	10 35	13 43
Sarlat	7 1	9 6	13 43
Le Buisson (arr.)	8 33	9 52	17 41
Le Buisson (arr.)	6 7	18 33	15 23

**Toulouse à Capdenac, Brive et Paris**

TOULOUSE (départ)	6	12 37	17 39
CAPDENAC (d.)	1 24	6 39	10 14
FIGEAC (d.)	1 57	6 55	10 25
Le Pournel	7 14	11 23	14 50
Assier	2 48	7 27	11 35
Flaujac (halte)	7 36	11 44	15 10
Gramat	3 19	7 53	11 59
Rocamadour	3 24	8 9	12 9
Montvalent	4 1 8 24	12 23	16 29
St-Denis-p- (arr.)	4 15 8 35	12 33	16 36
Martel (départ)	4 57 8 48	12 43	16 46
Quatre-Routes	5 10 9 4	12 53	17 20
Turenne	5 28 9 18	13 4	17 20
BRIVE (arr.)	6 3 9 43	13 26	17 56
PARIS (Orsay) ar.	18 58	22	5 39

**Paris à Brive, Capdenac et Toulouse**

PARIS (Orsay) d.	19 40	21 10	22 31
Brive (départ)	3 52	8 12	36 16
Turenne	4 18	8 27	33 16
Quatre-Routes	4 26	8 38	33 15
St-Denis-p- (arr.)	4 35	8 47	33 24
Martel (départ)	4 41	8 59	33 36
Montvalent	5 7	9 13	34 17
Rocamadour	5 7	9	